

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	caare reserve a l'autorite environnementale									
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :								
30/06/2021	30/06/2021	2021_5565								
1. Intitulé du projet Création d'un forage de 99 m de profondeur pour l'irrigation des cultures maraîchère.										
2 Identification du	2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)									
	(co des) mame(s) a corrage co do (co des) p									
2.1 Personne physique Nom	Prénom									
	Henom									
2.2 Personne morale	FADI COUDANI									
Dénomination ou raison sociale	EARL SOUDAN									
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	FRANCOIS SOUDAN									
·		TA DI								
RCS / SIRET 4 1 2 6 5 1 4	2 4 0 0 0 1 9 Forme juridique	EARL								
3. Catégorie(s) applicable(s) du tabled	ez à votre demande l'annexe obligatoire n au des seuils et critères annexé à l'article R. 122									
	dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des s									
N° de catégorie et sous-catégorie ORAGE ET MINE - Catégorie 27 a) - forage pour l'approvisionnement en eau de plus de 50 mètres de profondeur	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'auti Forage pour l'approvisionnement en eau de 99 d'Article L411-1 du Code Minier : Déclaration car o profondeur Nomenclature IOTA - rubrique 1.1.1.0 : Régime d'forage	mètres de profondeur uvrage de plus de 10 mètres de								
	4. Caractéristiques générales du projet									
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du f	iormulaire								
4.1 Nature du projet, y compris les évent										
Création d'un forage d'une profondeur de Le forage permettra l'alimentation en eau La consommation annuelle maximale sera	d'une exploitation pour l'irrigation des cultures m	naraîchères								

4.2 Objectifs du projet
L'objectif du projet est la réalisation d'un forage d'une profondeur de 99 mètres, dans le but d'irriguer les cultures maraîchères
sur une surface de 5 hectares.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
En phase travaux, le projet sera limité dans l'espace (90 m² pour le passage des engins de forage) et dans le temps (entre 2 et 4
jours de chantier, en phase diurne).
Il se déroulera de la façon suivante : une fois les déclarations administratives obtenues, le chantier commencera par la mise en
place du matériel. Le substratum sera ensuite foré et le trou sera nettoyé.
Ce travail constitue le gros du chantier. A noter que les précautions d'usages seront prises, afin d'éviter toute fuite
d'hydrocarbures (entretien du matériel, bâches de protection) et que la méthode de forage n'utilise aucun produit chimique
polluant (forage à l'eau et à la boue faite avec les terrains naturels rencontrés).
Une fois le trou foré, la pose du tubage sera réalisée (collé intérieur et extérieur avec colle spéciale PVC rigide réseau eau potable
avec rivetage de sécurité).
Enfin, pour terminer, la margelle de sécurité sera bétonnée. L'ouvrage sera donc sécurisé pour éviter toute contamination
extérieure.
Lorsque le chantier sera terminé, il sera nettoyé par l'entrepreneur.
L'ampleur des travaux est modeste, il n'y aura aucune incidence ni sur un quelconque habitat, ni sur une quelconque espèce.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
En phase d'utilisation, c'est à dire lors du pompage en nappe phréatique, le rayon d'influence sera inférieur à 1 kilomètre.
La source d'énergie de la pompe sera électrique, donc non polluante : pas de bruit, pas de pollution de l'air.
L'ouvrage ne sera pas visible par les tiers avoisinants.
E ouvrage he sera pas visible par les dels avoismants.
Compte tonu du fait que le prélèvement vient en lieu et place d'un même prélèvement d'eau petable, que les quantités heraires
Compte tenu du fait que le prélèvement vient en lieu et place d'un même prélèvement d'eau potable, que les quantités horaires
et annuelles seront très modestes au regard de la capacité de la ressource, et que le forage sera protégé tant par sa conception
que sa protection physique, toutes deux conformes à l'arrêté du 11 septembre 2003 et à la norme NF X 10-999, il n'y aura aucune
incidence ni sur un quelconque habitat, ni sur une quelconque espèce.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Le projet fait l'objet d'une déclaration au titre de l'article L411-1 du code minier : déclaration transmise en DREAL.								
Le projet fait également l'objet d'une déclaration en DDTM, service de la police de l'eau : déclaration rubrique IOTA 1.1.1.0								
Le projet fait egalement robjet d'une déclaration en ביי דייייייייייייייייייייייייייייייייי								
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opératio	n - préciser le	es unités de mesure utilisées					
Gran	deurs caractéristiques		Valeur(s)					
	- profondeur de l'ouvrage		99 m					
	- débit horaire de l'ouvrage		30 m3/h					
	- volume maximal prélevé an	nuellement	10 000 m3/an					
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>0</u> 2 ° 6	8 ' 2 1 " 39E Lat. 5 0 ° 5 5 ' 3 5 " 54N					
Le projet se trouvera sur la commune de Beuvry, parcelle cadastrée ZB 0253.	·	Long °	_'"_ Lat ° ' " _'" _ Lat ° ' "_					
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non								
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au	projet et							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle a'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

			Sur la commune de Beuvry se trouve un PPRN inondation, prescrit le 1 octobre 2013.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Le projet se situe à 26.8 km à vol d'oiseau du site Natura 2000 "Les "Cinq Tailles" N° FR3112002.
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le projet engendrera un prélèvement d'eau dans la masse d'eau FRAG304 - Craie de l'Artois et de la Vallée de la Lys. Le forage se trouve aux distances réglementaires des sources potentielles de pollution, évitant tout risque de pollution : pas d'impact sur le milieu. Le forage se trouve aux distances réglementaires des sources potentielles de pollution, évitant tout risque de pollution : pas d'impact sur le milieu.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
4.3 Los incido	ancas du projet identifi	óos au		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Oui	Non X Si oui, décri			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

La recharge de la nappe est de 231 Mm3/an (soit près de 11 fois plus importante que le prélèvement) et le forage présente un faible débit. Celui-ci n'aura donc aucune incidence quantitative sur cette masse d'eau.

Pour suivre les consommations d'eau, l'installation sera équipée d'un dispositif de comptage agréé par l'agence de l'Eau Artois-Picardie. L'ouvrage recevra un système de surveillance de niveau par sonde. L'ouvrage sera protégé par une margelle bétonnée et sera muni d'un dispositif de fermeture pour éviter tout risque de pollution accidentelle du milieu.

L'implantation du forage est effectuée en dehors des sites Natura 2000. Le projet respectera également les documents de planification du SDAGE Artois/Picardie et du SAGE DE LA LYS

L'eau du forage ne sera pas consommée pour l'alimentation humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le forage en projet respecte l'ensemble des prescriptions applicables pour ce type de projet.

Au regard de ces éléments, le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_	J .	I Annexes obligatoires	
		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	×
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

2 1	Autros	anneves	volontaireme	nt transmises	nar le maître d	d'ouvrage o	u pétitionnaire
0.4	z Aunes	annexes	voioniaireme	ni iransmises	par le maine d	i ouvidae o	u pelillonnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Coupe prévisionnelle du projet de forage, indiquant sa conception, la cimentation et la profondeur prévue

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à BEUVRY

le, 30/06/2021

Signature